



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 6 juillet 2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE N° 20 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 28 JUIN 2022 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 26 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Stocker Gilbert, Vice-Syndic
Baillet Yannis, conseiller communal
Bersier Anne, conseillère communale
Curat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : Mme Roxane Joye, groupe « Continuité & Avenir »
Mme Rachel Joye, groupe « Continuité & Avenir »
M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir »
M. Marc Küng, groupe « Les7Villages »
Mme Marie-Noëlle Bugnon, secrétaire du Conseil général

La séance est présidée par M. Marc Fragnière, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations aux Autorités et aux personnes présentes. Il excuse l'absence de 4 membres du Conseil général cités plus haut et de la secrétaire du Conseil général pour raison de vacances.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 23 du 10 juin 2022, page 941. Un tout-ménage a été envoyé à la population.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et le Président déclare la séance ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés, et, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les personnes qui s'expriment veillent bien préciser leur prénom et nom pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Le Président se réfère à l'ordre du jour dans la convocation et reproduit ci-après :

1. Procès-verbal de la séance de Conseil général du 24 mai 2022.
2. Centre médical de Montagny SA :
 - 2.1. Situation financière du centre médical de Montagny SA.
 - 2.2. Options à prendre, conséquences financières et préavis de la commission financière :
 - 2.2.1. Prêt sans garantie.
 - 2.2.2. Augmentation de la participation communale au capital-actions.
 - 2.2.3. Autre.
 - 2.3. Décision du Conseil général.
3. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques en lien avec l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et le Président indique qu'avant de commencer la séance, il y a lieu d'élire un scrutateur ad hoc pour la présente séance du fait de l'absence du scrutateur-suppléant élu par le Conseil général, M. Gérald Pidoud du groupe Continuité et Avenir. Le Groupe propose M. Jonathan Joye. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

M. Jonathan Joye est élu à l'unanimité scrutateur ad hoc pour la présente séance.

Le Président remercie le Conseil général et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mai 2022

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil général qui a été joint à la convocation. Ce n'est pas le cas et le procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à son auteure.

Le Président passe au point suivant.

2. Centre médical de Montagny SA

- 2.1. Situation financière du centre médical de Montagny SA.
- 2.2. Options à prendre, conséquences financières et préavis de la commission financière :
 - 2.2.1. Prêt sans garantie.
 - 2.2.2. Augmentation de la participation communale au capital-actions.
 - 2.2.3. Autre.
- 2.3. Décision du Conseil général.

Avant d'aborder le point, le Président donne la parole à M. François Egger, conseiller général du groupe Continuité et Avenir, qui informe qu'il se récuse de ce point à l'ordre du jour pour le Centre médical de Montagny SA, du fait qu'il œuvre pour la banque cantonale de Fribourg, établissement financier qui est en relation d'affaire avec le Centre médical de Montagny SA. En application de l'article 32 du règlement du Conseil général, M. François Egger quitte spontanément la salle.

En son absence, le Président donne la parole à Mme Anne Bersier, conseillère communale en charge du dicastère de la santé et des affaires sociales, pour la présentation de la situation financière du cabinet médical de Montagny SA.

Mme Anne Bersier se basant sur le dossier de convocation, commente les différents éléments résumés ci-après. Elle rappelle tout d'abord que le capital-actions du centre médical de Montagny SA (CMM SA) s'élève à Fr. 135'000.00, Fr. 85'000.00 au nom de Praxamed et Fr. 50'000.00 au nom de la commune de Montagny. Elle donne ensuite des explications sur le rôle de la société Praxamed dont la mission est de rechercher des médecins pour l'ouverture de cabinets médicaux. Cette société gère aujourd'hui une trentaine de cabinets médicaux en Suisse. Cette société a été choisie lors de la précédente législature pour l'étude et la gestion du CMM SA. La commune de Montagny a investi d'une part, Fr. 50'000.00 dans le capital-actions de la SA et, d'autre part, Fr. 60'000.00 dans l'étude de faisabilité. L'étude a été valorisée au bilan et si l'on tient compte des amortissements à ce jour, il reste une valeur résiduelle au bilan de Fr. 98'904.10 (Fr. 50'000.00 + Fr. 48'904.10) sur les Fr. 110'000.00 activés au bilan de la commune. Mme Anne Bersier indique que le CMM SA enregistre aujourd'hui une perte financière de Fr. 175'725.00. Les actifs ne couvrent plus les dettes et le CMM SA se trouve en surendettement. Il y a une obligation légale d'assainir selon le Code des Obligations. Mme Anne Bersier explique et commente ensuite les pistes possibles pour assainir, soit la faillite, la fermeture définitive, le remplacement de Praxamed et la fermeture provisoire. Elle explique qu'il s'agit pour la commune de trouver la solution qui représente le moins de dégâts d'image. Aussi, le Conseil communal propose la fermeture provisoire, en 2 phases. Une première phase pour laquelle la commune doit tout de suite avancer une somme de Fr. 32'000.00 et ensuite, une seconde phase pour la relance éventuelle de l'activité pour laquelle la commune devrait s'acquitter d'une somme estimée à Fr. 37'000.00, soit Fr. 69'000.00 en tout. Dans la première phase, il s'agit de s'acquitter des factures en suspens au 30 juin et dans la 2^{ème} phase d'assurer les frais d'une relance du CMM SA dès qu'un médecin est trouvé. La 2^{ème} phase est donc conditionnelle à l'engagement d'un médecin. Mme Anne Bersier relève qu'en cas de décision positive de la part de la commune, Praxamed et la banque cantonale de Fribourg injecteront chacun Fr. 34'500.00 pour les deux phases, soit Fr. 69'000.00 de plus en tout.

Mme Anne Bersier rend la parole au Président qui la donne ensuite à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière qui procède à la lecture du préavis de la commission financière, lequel a été distribué aux membres du Conseil général et du Conseil communal par courriel le jeudi 23 juin. En conclusion, M. Olivier Dousse indique que la commission financière ne peut pas donner un préavis pour l'une ou l'autre des variantes présentées et laisse le choix de la variante à chaque membre du Conseil général qui jugera en sa bonne conscience.

Le Président remercie M. Olivier Dousse et il ouvre la discussion.

M. Olivier Corboud, groupe élan citoyen :

Le Conseil communal est-il d'accord avec la date butoir au 31 décembre 2022 demandée par la commission financière dans son rapport ?

Mme Anne Bersier répond que la société Praxamed se refuse de fixer une date butoir, ce que soutient le Conseil communal. Il est en effet compliqué de démarcher des médecins et ce n'est pas simple pour un médecin de s'installer du jour au lendemain dans un nouveau village. On doit tenir compte de plusieurs facteurs, notamment familiaux. Il est probable aussi qu'il y ait des délais de résiliation dans les contrats de travail qui peuvent aller jusqu'à 6 mois. Praxamed en tant que gestionnaire du CMM SA parle plutôt de début d'année 2023.

M. Anthony Berger, groupe élan citoyen :

Serait-il envisageable que les deux créanciers principaux du CMM SA postposent (transforment) leurs créances en capital-actions pour améliorer la situation financière et ainsi éviter que le CMM SA ne se retrouve en situation d'assainissement obligatoire.

Mme Anne Bersier donne la parole à M. Gilbert Stocker, conseiller communal en charge des finances, qui prend note de la proposition et qui va en discuter avec les créanciers.

Mme Monique Gründler, du groupe Les 7Villages :

La commune a un fort besoin de médecins et elle invite le Conseil communal à jouer de ses relations pour en trouver. Elle estime que la gestion du CMM SA par la société Praxamed peut représenter un frein à l'installation de nouveaux praticiens. Le Conseil d'Etat a indiqué vouloir soutenir le CMM SA et il serait bien de le faire dans le but aussi de soulager des urgences hospitalières qui sont débordées. La variante de la fermeture provisoire jusqu'au 31.12.22 est à son avis la meilleure solution et il serait bien que la commune augmente son capital-actions pour avoir plus de poids dans la société anonyme.

Mme Anne Bersier répond que le CMM SA est en contact avec plusieurs médecins mais qu'à ce stade il n'y a pas d'élément nouveau pour l'instant.

M. Gilbert Fragnière, du groupe élan citoyen :

En cas de fermeture et de dissolution de la société anonyme, les locaux demeurent fonctionnels pour un centre médical et il n'est pas exclu qu'un ou plusieurs médecins viennent s'installer alors plus facilement, avec une plus grande liberté. Il estime qu'aujourd'hui il y a trop d'intervenants et c'est donc à son avis très compliqué de s'installer dans le cabinet médical actuel.

M. Julien Marguet, du groupe continuité et avenir :

Que se passera-t-il si aucun médecin n'est trouvé d'ici la fin de l'année?

Mme Anne Bersier répond que le centre fermera au 1^{er} janvier 2023. Mais pour Anne Bersier, il s'agit de surmonter les obstacles, c'est surtout un problème lié au manque de médecins généralistes dans le canton de Fribourg. La société Praxamed est une entreprise sérieuse qui travaille pour atteindre le but recherché par la commune.

M. Olivier Corboud, du groupe élan citoyen :

L'intérêt d'un médecin ne serait-il pas diminué par le fait de devoir financer une participation dans le capital-actions ?

Mme Anne Bersier répond qu'un nouveau médecin ne sera pas forcé à investir dans le capital-actions pour commencer à travailler. Il s'agit pour le CMM SA d'être agile et souple, de trouver des pistes afin de débloquer la situation dans l'intérêt public.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote en précisant la question qui est posée au Conseil général, reproduite ci-après :

« Acceptez-vous que la commune investisse pour le Centre Médical de Montagny SA un montant de Fr. 32'000.00, respectivement de Fr. 69'000.00 si un médecin est trouvé ? »

Les scrutateurs dénombrent 21 avis positifs et 4 avis négatifs.

Le Président indique que l'investissement d'un montant de Fr. 32'000.00, respectivement de Fr. 69'000.00 si un médecin est trouvé, est accepté par 21 avis positifs contre 4 avis négatifs.

Il passe au point suivant en demandant à M. François Egger de réintégrer la salle.

3. Divers.

Le Président revient sur la séance du 24 mai 2022 durant laquelle M. Olivier Corboud du groupe élan citoyen a déposé un postulat pour l'obtention d'un rapport sur l'historique du Centre Médical de Montagny SA.

En séance du 1^{er} juin, le bureau du Conseil général a analysé ce postulat et il a décidé de le soumettre au vote du Conseil général, avec pour objectif que le Conseil communal y réponde dans un délai d'une année. Le Président soumet le postulat à l'approbation du Conseil général. Après décompte des votes, le Président indique que le postulat de M. Olivier Corboud pour un rapport sur le CMM SA est accepté par 24 avis positifs et 2 avis négatifs. Le dossier est désormais en mains du Conseil communal pour suite à donner.

Le Président informe que la séance de budget 2023 se déroulera le mardi 13 décembre 2022.

Le Président ouvre la discussion du point « divers ».

M. Raphaël Pidoud, du groupe Les 7Villages, demande s'il y a des informations nouvelles pour la commission Sport et loisirs.

M. Stéphane Currat, conseiller communal en charge du dossier, répond que le bureau d'architecte Moullet a été confirmé dans son mandat, ce qui a permis l'envoi de soumissions pour le projet. Il n'y a pas d'autres informations pour l'instant.

M. Raphaël Pidoud, du groupe Les 7Villages, déplore qu'un terrain non construit situé en pleine zone villa n'est pas entretenu depuis plusieurs années, et qu'il y pousse chardons, ronces et ortilles, c'est infernal. N'y a-t-il pas une obligation d'entretien par le propriétaire ?

M. Jean-Luc Clément, Syndic, répond que le Conseil communal va se pencher rapidement sur ce problème pour le résoudre.

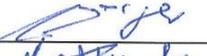
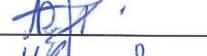
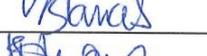
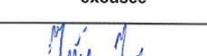
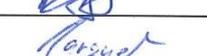
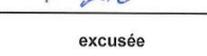
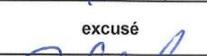
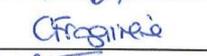
La parole n'est plus demandée et la séance est close à 20 h41.

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le Président :

Marc Fragnière

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Bugnon	Marielle	Route de Belmont 22	1776	Montagny-la-Ville	1 - élan citoyen	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Rachel	Route du Jordil 31	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusée
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	excusé
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusée
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	excusé
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Sébastien	Route du Centre 4	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Schmutz	Julien	Impasse du Châtelet 1	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	